

Et qui ne se reconnaît pas lié par les lois de son pays, celui-là se place hors de la loi Soyez tranquilles, nous n'irons pas à *Canossa*, ni de corps, ni d'âme."

Dès lors, c'est une suite ininterrompue de lois anticatholiques. Le 4 juillet 1872, c'est l'expulsion des Jésuites du territoire allemand, au mois de décembre de la même année, la rupture diplomatique avec le Saint-Siège, les 11, 12, 13, 14 mai 1873 les "lois de mai" ou lois Falck, qui intervenaient dans la discipline intérieure de l'Eglise catholique, réglementaient le droit des évêques à punir, donnaient à l'Etat le droit de surveiller les études théologiques et celui de s'opposer à l'installation des prêtres qui lui déplaisaient, et établissaient un tribunal ecclésiastique. Cet ensemble de lois était complété en 1875 par celle qui introduisait le mariage civil dans toute l'étendue de l'empire.

En même temps les évêques étaient poursuivis, mis en prison, chassés de leurs sièges. Au bout de quelques années, sur les douze évêques catholiques de la Prusse, il n'y en avait plus que trois en fonctions.

Mais Bismarck avait trouvé en Pie IX un adversaire digne de lui. Le 5 février 1875, une encyclique pontificale déclare les lois de mai sans valeur, défend de leur obéir et excommunie tous les prêtres vieux catholiques. En même temps, l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, alors emprisonné pour sa résistance à ces lois, était élevé au cardinalat. — Bismarck répond le 4 mars par le dépôt au Landtag du *Sperrgesetz*, loi de séquestre, qui suspend tous les traitements ecclésiastiques, tant que les intéressés n'auront pas donné *par écrit* leur adhésion aux lois ecclésiastiques.

En même temps, le Landtag votait les lois supprimant les Ordres religieux, modifiant la Constitution dans la partie qui concernait les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat et reconnaissant le Vieux-Catholicisme comme culte autorisé.

Les catholiques ne désarmaient pas. Les évêques prussiens, réunis à Fulda, rédigeaient une protestation solennelle; ils déclaraient qu'ils ne pouvaient reconnaître les lois ecclésiastiques comme obligatoires et qu'il fallait obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes. Les arrestations se multiplièrent; bientôt près de onze cents cures furent sans titulaires.

Mais pendant ce temps, le Centre catholique croissait en force.